

# Trousse d'accueil

## Nouveaux membres

# Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Bienvenue au SPGQ!</b> .....  | <b>4</b>  |
| <b>Au SPGQ, nous faisons équipe!</b> .....                                     | <b>5</b>  |
| Le SPGQ : le plus grand syndicat de personnes professionnelles au Québec ..... | 5         |
| La mission du SPGQ .....   | 5         |
| Le code d'éthique du SPGQ.....   | 5         |
| <b>Implication</b> .....   | <b>5</b>  |
| <b>Nos structures syndicales</b> .....   | <b>6</b>  |
| L'unité de travail.....  | 6         |
| La section .....   | 7         |
| Le conseil syndical .....  | 7         |
| L'assemblée des déléguées et délégués syndicaux.....                           | 8         |
| Le congrès .....   | 8         |
| Le comité exécutif .....   | 8         |
| Les structures des unités d'accréditation .....                                | 9         |
| L'unité d'accréditation de la fonction publique .....                          | 9         |
| Les unités d'accréditation parapubliques .....                                 | 9         |
| Le conseil de ministère ou d'organisme de la fonction publique.....            | 10        |
| <b>Les comités au SPGQ</b> .....   | <b>11</b> |
| <b>Le comité exécutif 2023-2027</b> .....                                      | <b>12</b> |
| <b>L'équipe</b> .....  | <b>15</b> |
| Application de la convention collective .....                                  | 15        |
| Relations professionnelles et organisation du travail.....                     | 15        |
| Santé et sécurité du travail .....   | 15        |
| <b>Recevoir nos publications</b> .....   | <b>16</b> |
| <b>Des ententes avantageuses pour les membres du SPGQ!</b> .....               | <b>17</b> |
| <b>Nous joindre</b> .....  | <b>17</b> |

# Bienvenue au SPGQ!

Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) tient à vous accueillir chaleureusement. Votre décision d'adhérer est très appréciée pour l'efficacité de notre organisation.

Vous trouverez dans les pages suivantes des informations utiles dans votre compréhension du Syndicat et de ses services. Consultez notre site Web sur [www.spgq.qc.ca](http://www.spgq.qc.ca) pour vous familiariser davantage avec notre organisation, nos activités et nos principaux dossiers et enjeux.

Nous souhaitons que votre implication comme membre au sein du SPGQ vous apporte une grande satisfaction et vous inspire un sentiment d'appartenance.

Nos plus cordiales salutations

Le comité exécutif

# Au SPGQ, nous faisons équipe!

## Le SPGQ : le plus grand syndicat de personnes professionnelles au Québec

Le SPGQ est le plus grand syndicat de personnel professionnel du Québec. Créé en 1968, il représente près de 35 000 personnes employées de l'État québécois.

La majorité des membres, soit un peu plus de la moitié, œuvrent dans la région de Québec tandis que plus d'un quart travaillent dans la région de Montréal. Le reste des membres se répartit dans les différentes régions du Québec.

Le SPGQ se distingue par sa taille et la diversité des domaines spécialisés de travail de ses membres. Grâce à son importance, il joue un rôle incontournable dans le processus de négociation avec le gouvernement employeur.

## La mission du SPGQ

Le SPGQ consacre son action à l'étude, à la défense et au développement des intérêts professionnels, sociaux et économiques de ses membres. Il constitue un outil collectif de réflexion, d'action et de promotion pour l'ensemble des professionnelles et professionnels salariés relevant directement ou indirectement de l'État québécois dans les secteurs public, parapublic et péri public. Le Syndicat s'efforce aussi d'aider les travailleuses et travailleurs moins favorisés, de lutter contre les inégalités et de favoriser la solidarité sociale.

## Le code d'éthique du SPGQ

Le code d'éthique du SPGQ s'applique à tous les membres du comité exécutif, du conseil syndical, des conseils d'unité d'accréditation, de la délégation, des comités paritaires, des comités, des commissions et des groupes de travail du syndicat.

Le SPGQ s'est donné de normes éthiques élevées, en lien étroit avec ses valeurs, en instaurant des normes de comportement qui favorisent leur intégration dans le processus de prise de décision des personnes élues.

Ce code d'éthique est fondé sur les valeurs d'honnêteté, d'intégrité, de transparence, de responsabilité, d'imputabilité, de respect, d'impartialité, d'équité, de justice, de démocratie, de solidarité, de loyauté.

Pour consulter le code d'éthique du SPGQ : <https://spgq.qc.ca/code-dethique>

## Implication

Comme membre du Syndicat, vous appartenez à une unité de travail représentée par une délégation. Son rôle est d'animer la vie syndicale de votre unité de travail et de participer à celle de votre section. La délégation, ce sont les personnes déléguées et déléguées substitutes qui sont vos porte-paroles auprès du syndicat. La délégation vous soutient dans l'exercice de vos droits. Elle organise les rencontres de votre unité de travail pour vous informer de l'actualité syndicale, discuter d'enjeux, proposer des solutions et recevoir des mandats des membres de l'unité.

Ces mandats seront ensuite débattus lors des réunions des instances syndicales telles que le conseil de section, le conseil de ministère ou d'organisme, le conseil d'unité d'accréditation, le conseil syndical, l'assemblée des délégués et déléguées syndicaux et le congrès.

Les responsabilités des personnes déléguées incluent également la mobilisation des membres pour mener à bien différentes actions. À cette fin, elles devront s'assurer que l'information et la documentation syndicales soient diffusées auprès des membres de votre unité de travail. Le SPGQ soutient les membres de la délégation en leur fournissant les outils et la formation nécessaires pour accomplir leur mandat.

Si vous souhaitez vous impliquer davantage dans la vie active de votre Syndicat, vous pouvez vous faire élire sur des postes vacants de personne déléguée dans votre unité de travail ou au moment des élections prévues à cet effet.

## Nos structures syndicales

**Le SPGQ est un syndicat démocratique et libre où les membres prennent directement les décisions majeures.**

Les membres élisent les personnes déléguées qui représentent leur unité de travail et parmi ces personnes déléguées, ils élisent la représentation de leur section. Ils élisent aussi les membres du comité exécutif.

Les membres du SPGQ sont regroupés en unités de travail, qui sont constituées en premier lieu en fonction de la proximité géographique des membres concernés. Cependant, ces regroupements prennent également en compte la structure du ministère, de l'organisme ou de l'institution publique qui les emploie.

L'objectif de cette organisation en unités de travail est de favoriser les rencontres en face à face, de faciliter la participation des membres aux réunions et d'assurer une représentation équitable pour toutes et tous.

En rassemblant les membres selon ces critères, le SPGQ souhaite renforcer les liens entre les collègues de travail, encourager les échanges constructifs et créer un esprit de solidarité au sein de chaque unité.

Cette approche permet également au SPGQ de mieux comprendre les réalités spécifiques de chaque milieu de travail, de répondre aux besoins particuliers des membres et de mettre en place des actions adaptées à leurs intérêts et préoccupations.

### **L'unité de travail**

La réunion des membres de l'unité de travail, également connue sous le nom d'assemblée d'unité de travail, est une instance décisive au sein du SPGQ. Elle possède l'autorité exclusive concernant l'organisation et la représentation syndicale des membres qui en font partie. Les pouvoirs de cette assemblée ne peuvent être confiés à une autre instance du syndicat.

Lors de cette réunion, les membres de l'unité de travail élisent une délégation proportionnelle en fonction du nombre de membres qu'elle compte. En général, une déléguée ou un délégué et une déléguée substitute ou un délégué substitut sont élus, mais si le nombre de membres le justifie, jusqu'à quatre personnes déléguées et autant de personnes déléguées substitutes peuvent être élues pour représenter l'unité de travail.

Pour être candidate ou candidat à l'un des postes au sein des autres instances du SPGQ, il est nécessaire d'occuper le rôle de déléguée ou délégué, ou de déléguée substitute ou délégué substitut au sein de

l'assemblée d'unité de travail. Cette structure démocratique garantit que chaque unité de travail a une voix équitable dans les décisions du syndicat et assure une représentation diversifiée et représentative de l'ensemble des membres du SPGQ.

## La section

Les membres du SPGQ sont regroupés en sections selon les mêmes critères que les unités de travail, dans le but de favoriser la proximité géographique et de mieux représenter leurs intérêts. Actuellement, le syndicat compte 44 sections, réparties comme suit : 20 à Québec, 10 à Montréal, 11 dans les autres régions du Québec et 3 regroupant des membres d'unités de négociation parapubliques.

Chaque section est dotée d'une assemblée de section, qui possède l'autorité exclusive sur l'organisation et la représentation de ses membres. Lors de cette assemblée, les membres élisent une représentante ou un représentant de section qui aura pour responsabilité de diriger la section. De plus, l'assemblée de section élit également d'une à trois personnes pour les postes de représentant substitut ou de représentante substitue, en fonction du nombre de membres de la section. Un ou une secrétaire de section est également élu pour assister le conseil de section dans les tâches administratives.

Les prises de position de la section au conseil syndical sont déterminées par le conseil de section. Ce dernier est composé de la représentation de la section et des personnes déléguées et déléguées substitues de la section, ce qui permet d'assurer une représentativité équilibrée des membres et de garantir une voix collective au sein du conseil syndical.

Cette structure organisationnelle en sections permet aux membres du SPGQ d'être activement impliqués dans les décisions et les actions du syndicat, en veillant à ce que les intérêts de chaque section soient dûment pris en compte dans les discussions et les orientations du syndicat.

En collaborant au sein de leurs sections respectives, les membres renforcent la solidarité syndicale, défendent leurs droits et contribuent à l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec.

## Le conseil syndical

Le conseil syndical est une instance essentielle au SPGQ. Il est composé des personnes représentantes de section, au nombre de 44, qui ont été élues pour diriger leur section respective, ainsi que des sept membres du comité exécutif du syndicat.

Le conseil syndical détient plusieurs pouvoirs, dont celui d'approuver le budget annuel du syndicat et de modifier les crédits autorisés durant une année budgétaire. Il gère notamment les affaires du syndicat, forme des comités ou groupes de travail dont il élit les membres et détermine le mandat. Aussi, il dirige les relations du travail avec les employeurs et coordonne les travaux des diverses unités d'accréditation.

La principale mission du conseil syndical est donc d'assurer la direction du SPGQ, il doit le faire en agissant conformément aux mandats qui lui sont confiés par les instances supérieures du syndicat. Ces instances supérieures comprennent :

- L'assemblée générale des membres (AGM) : L'AGM regroupe tous les membres du syndicat, sans distinction de leur appartenance à telle ou telle unité de négociation. Elle représente la plus haute instance du SPGQ et est chargée de débattre et de voter sur des enjeux importants, ainsi que de fixer les grandes orientations du syndicat.

- Le congrès : Cette instance regroupe les personnes déléguées et déléguées substitutes de toutes les unités de travail du SPGQ. Il se tient aux quatre ans pour discuter de questions spécifiques et prendre des décisions importantes pour le syndicat.
- L'Assemblée des déléguées et délégués syndicaux (ADS) : Cette assemblée rassemble les déléguées et délégués syndicaux, ainsi que leurs substituts, issus de toutes les unités de travail. L'ADS se concentre sur les enjeux syndicaux spécifiques et favorise les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les personnes déléguées.

Les membres du comité exécutif du SPGQ sont membres d'office de ces deux dernières instances, c'est-à-dire qu'ils y siègent automatiquement.

## **L'assemblée des déléguées et délégués syndicaux**

L'Assemblée des déléguées et délégués syndicaux (ADS) est un organe crucial au sein du SPGQ. Elle rassemble les personnes déléguées et leurs substitutes, jouant un rôle clé dans la gouvernance démocratique du syndicat. L'ADS détient des pouvoirs significatifs, tels que la création ou la modification des règlements du syndicat, l'adoption des états financiers vérifiés et le procès-verbal du congrès. Elle peut également solliciter les délégués pour consulter les membres de leurs unités de travail sur des questions spécifiques. L'ADS peut aussi prendre les décisions qu'elle juge opportunes pour le syndicat. Elle élit aussi les membres de certains comités.

L'ADS a la capacité de décider de la tenue d'une assemblée générale des membres ou d'un congrès, des événements importants pour les décisions et orientations du syndicat. Se réunissant au moins deux fois par an, alternativement à Montréal et à Québec, l'ADS assure une représentation équitable des membres et renforce la défense des droits et intérêts des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec au sein du SPGQ.

## **Le congrès**

Le congrès du SPGQ est une assemblée de grande importance, constituée de toutes les personnes déléguées élues par les unités de travail, ainsi que de leurs substitutes. Les membres du comité exécutif du syndicat sont également membres d'office du congrès. En tant qu'organe décisionnel suprême, le congrès est le seul ayant le pouvoir de modifier les statuts du syndicat. Il partage également le pouvoir de modifier les règlements du SPGQ avec ADS.

Le congrès se réunit tous les quatre ans, et sa fonction politique principale est de définir les grandes orientations du syndicat. Lors de ces rassemblements, les personnes déléguées et leurs substitutes débattent des enjeux majeurs, prennent des décisions cruciales et établissent les orientations stratégiques pour les années à venir. Cette instance démocratique est vitale pour assurer la représentativité des membres du SPGQ et garantir une gouvernance participative et équitable. Le congrès permet ainsi de tracer une feuille de route solide pour défendre les droits et intérêts des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec.

## **Le comité exécutif**

Le comité exécutif joue un rôle clé dans la gestion quotidienne du syndicat, assure la mise en œuvre des décisions prises par les instances supérieures et représente le syndicat dans les négociations et les relations avec les employeurs et les autorités publiques. Il est composé de sept membres élus par l'assemblée générale des membres, offrant ainsi une démocratie rare pour un syndicat de cette envergure. Le comité exécutif regroupe la présidence, quatre vice-présidences, le secrétariat général et la trésorerie du syndicat.

Il dirige les opérations courantes, exécute les mandats adoptés par les instances, gère le budget et supervise l'administration générale. Responsable de l'organisation des services du syndicat et de la coordination des comités, le comité exécutif travaille activement à défendre les intérêts de l'ensemble des membres du SPGQ et à améliorer leurs conditions de travail. Son rôle est essentiel pour garantir une gouvernance démocratique et efficace au sein du syndicat.

## **Les structures des unités d'accréditation**

Au SPGQ, une unité d'accréditation est composée des membres visés par une même convention collective. La plus grande unité d'accréditation est celle de la fonction publique, regroupant quelque 25 000 membres. Les autres unités d'accréditation, appelées unités d'accréditations parapubliques, comprennent des membres qui travaillent en dehors de la fonction publique.

Dans tous les cas, c'est l'assemblée générale des membres de l'unité d'accréditation qui détient l'autorité suprême en matière de négociation de la convention collective. Chacune de ces assemblées est constituée de l'ensemble des membres d'une unité d'accréditation spécifique. Ces assemblées jouent un rôle essentiel dans la prise de décisions concernant les négociations salariales et les conditions de travail.

### **L'unité d'accréditation de la fonction publique**

Dans l'unité d'accréditation de la fonction publique, la gestion de la négociation est assurée par le conseil d'unité d'accréditation de la fonction publique (CUAFP). Le CUAFP est constitué des personnes représentantes de section regroupant les membres qui travaillent dans la fonction publique, auxquels s'ajoutent les sept membres du comité exécutif qui sont membres d'office. De même, la délégation de l'unité d'accréditation de la fonction publique rassemble l'ensemble des personnes déléguées des unités de travail de la fonction publique.

Le CUAFP joue un rôle crucial dans le processus de négociation. Il élit les membres du comité de négociation de la fonction publique à qui il confie le mandat d'élaborer et de négocier le projet de convention collective. Le CUAFP formule les recommandations à soumettre à l'assemblée générale des membres de l'unité d'accréditation de la fonction publique. Il autorise la signature de la convention collective.

En plus de ses responsabilités dans la négociation, le CUAFP est chargé de définir la politique générale en matière d'aménagements ministériels. Il élit les membres du comité des relations professionnelles et coordonne les activités des comités ministériels des relations professionnelles (CMRP).

### **Les unités d'accréditation parapubliques**

Dans les unités d'accréditation parapubliques, la conduite des négociations est confiée au conseil d'unité d'accréditation parapublic, composé, dans la plupart des cas, de personnes déléguées et de leurs substitues. Dans le cas de certaines unités d'accréditation parapubliques plus petites, le conseil d'unité d'accréditation est composé de tous les membres alors que dans le cas de l'unité d'accréditation de Revenu Québec, celui-ci est composé de 10 % de la délégation. Le conseil d'unité d'accréditation parapublic est responsable de la coordination des discussions et de la négociation avec l'employeur pour le compte de l'unité d'accréditation.

Chaque unité d'accréditation parapublique comporte aussi un conseil d'organisme parapublic, qui élit les personnes représentantes, représentantes substitues et secrétaires du conseil d'unité d'accréditation parapublique. Il élit également le comité de négociation de même que les membres du



comité de relations professionnelles et d'autres comités mixtes.

## **Le conseil de ministère ou d'organisme de la fonction publique**

Dans chaque ministère ou organisme relevant de l'unité d'accréditation de la fonction publique, un conseil de ministère ou d'organisme (CMO) est formé. Placé sous l'autorité du CUAFP, le CMO a pour mission de définir les orientations sur des questions spécifiques liées aux intérêts des membres travaillant dans ce ministère ou organisme particulier.

Le CMO réunit les personnes déléguées et déléguées substitutes du ministère ou de l'organisme concerné. Il élit la délégation syndicale du comité ministériel des relations professionnelles (CMRP) parmi ses membres. Le CMRP est un comité mixte qui joue un rôle central dans le règlement des problèmes liés aux relations de travail et aux aspects professionnels entre le ministère ou l'organisme et ses employés.

Les membres du CMO ont également la possibilité d'élire des représentantes ou représentants syndicaux au comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT), là où il existe. Le CMOT est un autre comité mixte qui traite spécifiquement des questions relatives à l'organisation du travail au sein du ministère ou de l'organisme.

# Les comités au SPGQ

## **Comités dont les membres sont nommés par le congrès ou par l'assemblée des déléguées et délégués syndicaux (ADS)**

Comité électoral  
Comité des femmes  
Comité des statuts et règlements  
Commission de surveillance

## **Comités dont les membres sont nommés par le conseil syndical (CS)**

Comité d'action et de mobilisation  
Comité d'aide aux travailleuses et travailleurs et d'aide aux membres  
Comité d'appel sur l'application du Règlement no 3  
Comité de classification, d'équité et de relativités salariales de la fonction publique  
Comité de formation syndicale  
Comité de la diversité  
Comité de santé et de sécurité du travail  
Comité des accréditations  
Comité des avantages sociaux et de la retraite  
Comité de communication  
Comité des enjeux sociaux et de la solidarité  
Comité des griefs  
Comité des jeunes  
Comité des personnes occasionnelles  
Comité des régions  
Comité sur les relations professionnelles et l'organisation du travail dans les ministères et organismes  
Comité pour contrer la violence et le harcèlement  
Comité sur la conciliation travail-famille-vie personnelle  
Comité sur la pérennité du SPGQ  
Comité sur la sous-traitance  
Comité sur les technologies de l'information et des communications  
Comité sur les unités parapubliques  
Comité organisateur du congrès

## **Comités dont les membres sont nommés par les conseils de ministère ou d'organisme de la fonction publique**

Comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT)  
Comité ministériel des relations professionnelles (CMRP)

## **Comités dont les membres sont nommés par le conseil d'unité d'accréditation fonction publique**



Comité de négociation de la fonction publique  
Comité des relations de travail

## **Comités dont les membres sont nommés par les conseils d'unité d'accréditation**

Comités de négociation respectifs  
Comités des relations de travail respectifs

# Le comité exécutif 2023-2027

|  |  |
|--|--|
|  <p>Guillaume Bouvrette, président</p>              | <p>Le président du SPGQ est le représentant officiel du syndicat.</p> <p>Responsabilités politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Coordination générale des dossiers politiques<ul style="list-style-type: none"><li>○ Influence</li><li>○ Positionnement politique</li><li>○ Lobbying</li><li>○ Coalitions politiques</li></ul></li><li>• Affaires publiques</li></ul>  |
|  <p>Annie Morin, première vice-présidente</p>      | <p>Responsabilités administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réception de Québec</li><li>• Service des communications</li><li>• Formation syndicale</li><li>• Technologies de l'information</li></ul> <p>Responsabilités politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Responsable et porte-parole de la négociation de la fonction publique</li><li>• Membre du comité de négociation</li><li>• Responsable et membre du comité des communications</li><li>• Responsable et membre du comité de la formation syndicale</li><li>• Responsable et membre du comité des technologies de l'information</li></ul> |
|  <p>Sophie Ferguson, deuxième vice-présidente</p> | <p>Responsabilités administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Service de la vie syndicale<ul style="list-style-type: none"><li>○ Condition féminine</li><li>○ Environnement</li><li>○ Jeunes</li><li>○ Vigie et relations sur des enjeux sociaux</li><li>○ Regroupements intersyndicaux d'enjeux sociopolitiques</li><li>○ Intercommunautaire</li><li>○ Congrès, événements, conférences, sensibilisation</li><li>○ Partenariats</li><li>○ Bien-être au travail</li></ul></li></ul> <p>Responsabilités politiques :</p>   |

|  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Négociation de l'Agence du revenu du Québec (ARQ)</li> <li>• Comité et réseau des femmes</li> <li>• <a href="#">Comité sur la conciliation travail-famille-vie personnelle</a></li> <li>• <a href="#">Comité pour contrer la violence et le harcèlement</a></li> <li>• <a href="#">Comité des enjeux sociaux et de la solidarité</a></li> <li>• <a href="#">Comité et réseau des jeunes</a></li> <li>• <a href="#">Comité des régions</a></li> <li>• <a href="#">Comité organisateur du congrès</a></li> <li>• Comité de la diversité</li> </ul>   |
|  <p>Martin Trudel, troisième vice-président</p>  | <p>Responsabilités administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service des négociations</li> <li>• Négociation des conventions collectives</li> <li>• Services essentiels</li> </ul> <p>Responsabilités politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Négociations des unités parapubliques</li> <li>• Application des conventions collectives des unités parapubliques</li> <li>• Action / Mobilisation</li> </ul>  |
|  <p>Éric Laberge, quatrième vice-président</p> | <p>Responsabilités administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'application des conventions collectives <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Relations du travail - Fonction publique</li> <li>○ Organisation du travail - Fonction publique</li> <li>○ Classification, équité et relativités salariales</li> <li>○ Santé et sécurité du travail</li> </ul> </li> </ul> <p>Responsabilités politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de classification, d'équité et de relativités salariales de la fonction publique</li> <li>• Comité de santé et sécurité du travail</li> <li>• Comité des griefs</li> <li>• Comité des personnes occasionnelles</li> <li>• Comité sur la sous-traitance</li> <li>• Comité sur les relations professionnelles et l'organisation du travail dans les ministères et organismes</li> <li>• Conseils de ministère ou d'organisme (CMO) et comités ministériels (CMRP et CMOT)</li> <li>• Comités paritaires dans les ministères et organismes de la fonction publique</li> </ul> |



Vincent Roy-Léonard, trésorier

Responsabilités administratives :

- Service de l'administration et des finances
  - Comptabilité
  - Paie
  - Assiduité
  - Réception
- Intendance
- Avantages sociaux (négociation)
- Avantages sociaux (service direct aux membres)
- Régime de retraite

Responsabilités politiques :

- Responsable des contrats de partenariat
- Administrateur à la caisse d'économie solidaire de Desjardins (poste réservé au SPGQ)
- Membre du comité paritaire Entraide



Josée Néron, secrétaire

Responsabilités administratives :

- Service du membrariat et des instances
  - Gouvernance
  - Statuts et règlements
  - Gestion des instances
  - Documentation et archivage
  - Accréditation
  - Gestion des listes, nouveaux membres, etc.
  - Expérience-membres

Responsabilités politiques :

- Comité des statuts et règlements
- Commission de surveillance
- Comité électoral
- Comité sur la pérennité du SPGQ
- Comité des accréditations
- Comité d'appel sur l'application du Règlement numéro 3
- Comité sur le climat de travail organisationnel
- Sous-comité sur les relations internes

# L'équipe

Au SPGQ, nous mettons à votre disposition une équipe de conseillères et de conseillers dévoués, prêts à vous aider dans différentes situations. Voici quelques exemples de l'aide et du soutien offerts à nos membres :

## Application de la convention collective

Si vous estimez que vos droits inscrits dans la convention collective sont lésés, nos conseillères et conseillers en relations du travail (fonction publique) ou les personnes conseillères aux unités parapubliques sont là pour veiller au respect de vos droits en tant que membre du SPGQ.

Pour les membres de la fonction publique, deux personnes conseillères sont spécialement dédiées à répondre à toutes les questions liées à l'application de la convention collective. Au besoin, votre déléguée ou délégué peut également confier un dossier nécessitant notre intervention à l'une de nos personnes conseillères en relations du travail.

Nous sommes là pour vous soutenir et défendre vos intérêts en cas de problèmes ou de conflits concernant vos droits et conditions de travail. N'hésitez pas à nous joindre si vous avez besoin d'assistance ou de conseils. Nous sommes engagés à assurer que vos droits en tant que personnes salariées soient respectés et protégés.

## Relations professionnelles et organisation du travail

Si vous êtes aux prises avec des situations nuisant au climat de travail et à l'accomplissement de vos tâches professionnelles, sans qu'elles puissent faire l'objet d'un grief, il existe des ressources disponibles pour vous aider. Si vous êtes membre de la fonction publique, vous pouvez faire appel aux services des personnes conseillères à l'organisation du travail. Pour les unités parapubliques, les personnes conseillères aux unités parapubliques sont à votre disposition.

Nous vous recommandons toutefois, dans un premier temps, de communiquer avec la personne qui est porte-parole syndical au comité ministériel de relations professionnelles (CMRP) ou au comité de relations professionnelles (CRP) ou de travail (CRT), selon l'appellation utilisée dans votre convention collective. Ces comités sont en place pour traiter les questions relatives aux relations professionnelles et au climat de travail.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à faire appel aux personnes conseillères à l'organisation du travail ou aux unités parapubliques. Elles sont là pour vous soutenir et chercher des solutions pour améliorer votre environnement professionnel. La protection et l'amélioration de vos conditions de travail font partie de nos priorités en tant que syndicat représentant les professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec.

## Santé et sécurité du travail

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la santé et la sécurité du travail, communiquez avec la personne conseillère en santé et sécurité au travail du SPGQ. La santé et la sécurité de nos membres sont une priorité, et nous sommes là pour vous fournir le soutien et les informations nécessaires pour assurer un environnement de travail sûr et sain.

N'hésitez pas à nous appeler, notre personnel d'accueil se fera un plaisir de vous diriger vers la bonne personne pour répondre à vos questions. Vous pouvez également consulter la page 17 de ce guide pour trouver nos coordonnées et nous joindre facilement.

# Recevoir nos publications

Afin de vous tenir informé des orientations, activités et démarches du SPGQ visant à défendre et promouvoir vos intérêts, nous vous invitons à vous inscrire à notre liste de diffusion électronique.

Pour recevoir les différentes communications du SPGQ, veuillez nous transmettre votre courriel personnel par l'entremise de notre site Web. Cela nous permettra de vous communiquer rapidement et efficacement les mises à jour importantes concernant notre syndicat et les enjeux qui vous touchent en tant que membre. Votre participation à notre liste de diffusion est essentielle pour rester informé des dernières nouvelles, événements et actions syndicales.

Pour vous inscrire, remplissez ce formulaire en ligne pour recevoir votre lien personnalisé et gérer vos abonnements : <https://spgq.qc.ca/publications-du-spgq/#formulaire-abonnement>

Vous pouvez aussi retrouver toutes nos communications sur le site du syndicat au [spgq.qc.ca](https://spgq.qc.ca).

Pour joindre le service des communications : [communications@spgq.qc.ca](mailto:communications@spgq.qc.ca)

# Des ententes avantageuses pour les membres du SPGQ!

Saviez-vous que tous les membres du SPGQ ainsi que leurs proches peuvent bénéficier de tarifs très avantageux pour les assurances automobile et habitation, ainsi que pour plusieurs services?

Grâce à ces ententes, de nombreux membres réalisent des économies substantielles et bénéficient d'avantages intéressants!

- [Régime d'assurance collective avec Beneva](#)
- [Rabais sur vos assurances auto et habitation avec La Personnelle](#)
- [Plan financier, bourses et développement de compétences avec la Caisse de l'Administration et des Services publics](#)
- [Tarifs avantageux pour des services juridiques offerts par Brunet & Associés, avocats et notaires](#)

N'hésitez pas à saisir l'occasion de bénéficier de ces avantages avec nos partenaires. Être membre du SPGQ peut être payant!

## Nous joindre

Numéros généraux : 418 692-0022 | 1 800 463-5079

### **BUREAU DE QUÉBEC**

7, rue Vallière

Québec (Québec) G1K 6S9

Canada

### **BUREAU DE MONTRÉAL**

1001, boul. de Maisonneuve Est,

Bureau 1003

Montréal (Québec) H2L 4P9 Canada

(Station métro Beaudry)

[info@spgq.qc.ca](mailto:info@spgq.qc.ca)